

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 401 Mercredi 1 Juillet 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 17 h 30

SUIVI	
1. Prochain BEx	<p>Calendrier du BEx</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Jeudi 16 Juillet à 17 h 30 en distanciel, • Au mois d'aout, en distanciel, - date à définir - • Le vendredi 11 septembre à 15 h en présentiel <p>L'Assemblée Générale est prévue le 26 septembre 2020 avec le Conseil des Territoires Ultramarins le 25 septembre et le dimanche 27, la réunion du Conseil des Territoires et du Développement.</p> <p>L'Assemblée Générale Elective aura lieu le 12 décembre 2020</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Répartition du PSF au niveau des Régions, des départements et des Structures	<p>Un gros travail a été fait dans les régions et départements pour le travail préparatoire aux Conférences Territoriales des Sports de Pagaie (CTSP), pour contrôler les dossiers et valider la répartition sur les clubs, sachant que celle-ci a été augmentée par rapport à l'an dernier, à la demande de l'Agence Nationale du Sport. Le BEx remercie l'ensemble des acteurs pour leur investissement dans la gestion de ces dossiers.</p> <p>Les plafonds déterminés par la FFCK, pour les Comités départementaux et les Comités Régionaux seront maintenus. Certaines CTSP ont augmenté la part Club, ce qui était autorisé. Il reste quelques corrections à effectuer pour certains Comités Régionaux et un tableau final sera proposé, lors du prochain BEx.</p> <p>→ Le Bex valide les propositions de répartition dans le respect des enveloppes attribuées. L'enveloppe de 1500 euros initialement prévue pour le comité de Mayotte sera attribuée à une autre région à titre exceptionnel pour 2020 dans la mesure où ce comité ne remplit pas encore les conditions lui permettant de bénéficier de cette subvention.</p>

<p>2. Logiciel de Course CompetFFCK</p>	<p>Présentation de l'avancement du logiciel de compétition Compet FFCK pour une mise en utilisation à partir du 1^{er} janvier 2021.</p> <p>Ce logiciel permettra à termes, de pouvoir gérer les inscriptions, la gestion des compétitions, les classements, la gestion des paiements (prélèvement des inscriptions et reversement pour les organisateurs), le suivi des Juges et Arbitres complétés par un module « live ». La gestion des courses est opérationnelle pour la Descente et l'Ocean Racing. Elle est en version expérimentale en Slalom, en Fond et en Marathon et en cours de développement pour le Dragon Boat. Le Cahier des charges reste en élaboration pour les autres disciplines.</p> <p>Depuis novembre 2019, 91 personnes ont suivi au moins une journée de formation. Sur sept régions, les formations ont été effectuées en présentiel et pour deux autres, en distanciel, en raison de la situation sanitaire. Des tutoriels seront très bientôt mis à disposition sur le site internet et sur la Plateforme E-Learning Fédérale.</p> <p>→ Le BEx se félicite des avancées de ce logiciel pour son déploiement et l'ensemble des formations déjà mises en place. Ce logiciel devrait pouvoir devenir opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2021.</p>
<p>3. Compte Rendu Commission Nationale Kayak Polo</p>	<p>Une réunion distancielle a eu lieu le 24 juin pour la validation des schémas de jeu des Play-off et Play-down, à la fois pour 2020 et 2021. Afin d'aider les clubs participants aux compétitions Nationales en 2020, la commission Nationale a décidé de rembourser 50% des droits d'inscriptions payés par les clubs.</p> <p>→ Validation de ce Compte-Rendu par le BEx,</p>
<p>4. Périmètre d'action de la Commission Nationale Jeune (CNJ)</p>	<p>Le Compte-rendu de la Commission Jeune et une instruction BEx ont été transmis afin de définir le périmètre de la CNJ. La CNJ propose de limiter son intervention aux U14 avec un niveau Pagaies Couleurs inférieur à la pagaie verte. Le BEx accepte que la zone prioritaire puisse devenir celle des U14 à court terme. Il propose cependant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que soit prise en compte la catégorie souvent dénommée OPEN dans les animations jeunes et qui recouvre les cadets et juniors jusqu'à la pagaie jaune et verte, niveau à partir duquel ces jeunes peuvent accéder à l'animation sportive régionale et nationale. 2. Que les catégories poussins benjamins qui ont un niveau de pagaie couleur supérieur aux pagaie jaunes et verte rentrent dans le périmètre de la commission afin qu'une animation puisse leur être proposée aussi. 3. Que la catégorie "BABY KAYAK" intègre ce périmètre 4. Que le périmètre de cette commission s'élargisse aussi <ol style="list-style-type: none"> a. aux relations avec les commissions nationales d'activités -CNA- afin de veiller à ce que ces dernières définissent leurs projets d'animation nationale jeunes des minimes aux juniors. b. Au suivi de l'opération planète kayak de la FFCK c. Aux relations avec les structures d'accès au haut niveau - sections scolaires, Pôle Espoir. <p>Le BEx reste par ailleurs ouvert à de nouvelles propositions concernant la dénomination de cette commission.</p>

	<p>De plus, il est proposé une réunion de travail courant du moins d'août avec la présidente de la CNJ, la référente BEX, le DTN et tous les CTS intervenant sur le secteur des jeunes au sein de l'équipe technique nationale, afin de disposer d'une vision d'ensemble de toutes les actions menées sur ce public depuis 4 ans et d'envisager les suites pour les semaines et mois à venir.</p>
<p>5. Budget de la CNJ</p>	<p>Le BEx propose que la CNJ définisse son projet afin de construire un budget prévisionnel pour accompagner les actions. La politique jeune est en effet un des objectifs importants du projet fédéral que le BEx souhaite soutenir de façon importante.</p> <p>Il est à noter que la politique de la fédération en direction des jeunes touche de nombreux secteurs qu'il convient d'agréger (ex: Planète kayak, le PSF Projet Sportif Fédéral, etc.) et que le budget global mis pour les jeunes au niveau de la FFCK est bien supérieur au seul budget dédié au fonctionnement de la CNJ. D'ailleurs, la CNJ, depuis le début de l'olympiade, n'utilise pas tout le budget qui lui est alloué.</p>
<p>6. Compte-rendu Commission Nationale Jeune</p>	<p>Le Compte rendu de la Commission Jeune est validé par le BEx comme un document de travail, avec les réserves sur la demande du budget et sur le périmètre des activités de la CNJ.</p>
<p>7. Déploiement d'Office 365 dans les comités</p>	<p>Sur les recommandations de Vincent LECRUBIER, la FFCK utilise depuis fin 2018 Microsoft 365 comme environnement de travail numérique pour les acteurs contribuant à son fonctionnement : dirigeants, salariés, CTS et organes déconcentrés. Microsoft 365, (ex Office 365), est la marque désignant un abonnement à la dernière version de Microsoft Office et à un ensemble de services Cloud. On distingue 3 types d'abonnement : Basic, Standard niveau1, Standard Niveau2.</p> <p>Aujourd'hui, la FFCK gère son parc de licences entre les abonnements Basic et Standard, en fonction des besoins exprimés par les usagers et le pilotage budgétaire. A date, la fédération bénéficie de 268 licences, réparties pour ses services, instances, commissions, CRCK et CDCK.</p> <p>Ainsi, chaque comité régional et départemental bénéficie d'une licence Office 365 et ses services associés. En outre, une licence a été attribuée aux présidents des comités régionaux.</p> <p>Certains comités souhaiteraient passer par la FFCK afin de bénéficier de licences supplémentaires dans le cadre de leur fonctionnement.</p> <p>Il est techniquement possible de faire bénéficier aux comités désireux de licences standard et de la gestion associée par le service informatique – SI- de la FFCK. Cela constituerait un service supplémentaire proposé aux organes déconcentrés et répondrait aux orientations du projet fédéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des licences par le siège de la FFCK • Possibilité de bénéficier de licences via nos abonnements.

	<p>Dans ce cadre, une demande est en cours afin de faire bénéficier à la FFCK du tarif associations.</p> <p>Dans l'attente de ces éléments d'information, la décision est reportée au prochain BEx.</p>
<p>8. Dispositif sexuelles violences</p>	<p>La Ministre des sports a souhaité accélérer la mise en place du dispositif Violences Sexistes ou Sexuelles dans le monde du sport.</p> <p>Les chiffres clés des signalements et procédures conduites depuis le 25 février jusqu'au 1^{er} juin 2020, donnent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 177 personnes sont concernées depuis 4 mois dont 110 éducateurs, 25 exploitants d'établissements d'APS, 13 pratiquants sportifs, - 8 personnes mises en cause avaient un statut d'agent public au moment des faits, - 40 fédérations sportives sont concernées, - 100% des signalements donnent lieu à une enquête administrative de la part des DDCS-PP, - 88 enquêtes administratives sont encore en cours, - 78% des victimes sont des femmes, - 98% des victimes étaient mineurs au moment des faits, - La moitié des faits révélés sont antérieurs à 2019, - 39 personnes sont mises en cause (22%) pour des faits de 2019 ou 2020 - 76% des faits dénoncés concernent des viols ou des agressions sexuelles, - 16 personnes sont incarcérées. <p>Ces violences sexuelles nécessitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan national pour des actions de prévention, de formation, - Le traitement des signalements et sécurisation des circuits administratifs, - La sensibilisation des fédérations sur la nécessité de conduire différentes procédures (judiciaire, administrative et disciplinaire fédérale), - La vérification de l'honorabilité des 1538 CTS en fonction : 461 (30%) ont d'ores et déjà reçu leur carte professionnelle, les autres dossiers sont en cours de déclaration ou d'instruction, - Le renforcement des effectifs du ministère dédiés au traitement et à la lutte contre les violences dans le sport. <p>Ce plan national de prévention des violences dans le sport est articulé avec le dispositif global de lutte contre toutes les formes de déviances (discriminations, dérives communautaires, etc...). Les 3 axes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension du contrôle d'honorabilité à tous les bénévoles éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS : dès janvier 2021, - Construction d'outils de sensibilisation : mise à disposition des clubs, fédérations et collectivités en septembre 2020, - Développement de contenus de formation (pour les éducateurs, les dirigeants, les sportifs) : déploiement progressif à partir de septembre 2020. <p>Le plan d'actions Stop-violences en détails pour la FFCK :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte et actions internes réalisées : <ul style="list-style-type: none"> o Flyers de la FFCK

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intervention auprès des CTS de l'association Colosse aux pieds d'argile ○ Création de l'adresse mail stop-violences ○ Traitement de 5 cas depuis début janvier 2020 dont 2 passages en commission de discipline - Organiser le process et la cellule : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ecriture du « règlement » qui opérationnalise la politique de lutte contre les violences au sein de la FFCK, ○ Création de la cellule, ○ Formations des membres du dispositif d'écoute, ○ Associer la boîte stop-violence aux boîtes des membres de la cellule. - Informer, communiquer, former. <p>La démarche de contrôle d'honorabilité des bénévoles Le ministère des sports souhaite mettre en place le dispositif de contrôle d'honorabilité des bénévoles, à titre expérimental en septembre 2020 pour les fédérations volontaires et de manière obligatoire en janvier 2021.</p> <p>Ce plan d'action est validé par le BEx et la mise en place de la démarche de contrôle de l'honorabilité des bénévoles (encadrants et dirigeants) et des professionnels pourra se faire en accord avec les propositions du Ministère.</p>
9. Fond d'aide au développement	<p>Le Club des Glissoires (6222) envisage l'achat d'un véhicule 9 places avec attelage.</p> <p>Une demande au Fond d'aide au développement a été effectuée par ce club pour l'acquisition de son véhicule. Celui-ci sera financé par le Conseil Régional et par des fonds propres. L'aide allouée sera versée par le Conseil Régional en fin d'année 2020. Le prêt à taux zéro permettrait au club d'acheter plus rapidement ce véhicule.</p> <p>Avis favorable du BEX sur le fond, bien que quelques erreurs de formulation entachent la forme de la demande.</p> <p>La décision doit être validée par le Conseil Fédéral.</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
1. Certificat médical	<p>Une analyse faite par le CTS référent de la Commission Jeune a permis de mettre en évidence un problème de certificat médical pour plusieurs centaines de jeunes. Après analyse, il s'agit des jeunes en licence 16 mois, où la prise de licence au mois de septembre ou octobre, permet en fonction du souhait du Club de prolonger cette licence en année N+1.</p> <p>Par contre, il est bien précisé que conformément au Code du Sport, la reprise de licence début janvier doit s'accompagner du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive ou à la pratique du Canoë Kayak qu'il soit en compétition ou non, ou éventuellement d'un Questionnaire de Santé (QS-Sport).</p> <p>Or, il semble qu'un certain nombre de responsables Club des Adhésions, oublient de valider la présence d'un certificat médical de moins de 12 mois ou</p>

	<p>d'un QS-Sport avec des réponses négatives, rempli par les parents. Le problème est aussi posé pour l'IA sport, l'assurance complémentaire de la MAIF. Au regard de la situation très particulière au regard du Covid, il a été envoyé un mail à tous les clubs concernés.</p> <p>Une analyse plus fine est demandée au service d'aide aux Clubs, afin de prévoir dans le cadre de la nouvelle politique de titre un système anti-erreur.</p>
<p>2. Compétitions internationales</p>	<p>Une analyse des appels à candidature pour l'organisation de compétitions et Championnats d'Europe est effectuée.</p> <p>Deux candidatures sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le championnat d'Europe Juniors et U23 de Sprint pour lequel le club la ville de Libourne en lien avec la FFCK ont manifesté leur intérêt. • Le report du championnat d'Europe de Freestyle initialement prévu en 2020 et qui doit être reporté en 2021 ou 2022.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Point sur les licences, les agréments et les affiliations</p>	<p>En 2019, nous avions 729 structures adhérentes pour 718, au 30 juin 2020. La situation de confinement et l'arrêt de toutes les manifestations jusqu'à la fin août, entraine une forte baisse sur les licences. Au 30 juin, la baisse en licence (toutes confondues) donne une baisse de de 65% par rapport au 30 juin 2019 (- 50 000 licences). Une réduction de 94% sur les licences Pagaies Blanches, de 70% sur les licences découvertes (Licences Canoë Famille, Pagaies Couleurs et Pass Jeunes soit un passage de 3 409 à 1 037) et une baisse de 24% des Licences Canoë Plus.</p> <p>Une attention particulière sera apportée sur la reprise des activités, cet été, en particulier sur les animations d'été, et sur la rentrée de septembre.</p>
<p>2. Label Ecole Française de canoë Kayak (EFCK)</p>	<p>La campagne de labellisation s'est déroulée de janvier à mars 2020. Cette année, tous les clubs ayant été labellisés en 2019 sont reconduits automatiquement sur 2020 (validité de deux années). En 2020, 187 clubs ont été renouvelés dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 129 sans mention, - 58 avec mention. <p>36 nouveaux clubs ont été labellisés sur 2020 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 sans mention, - 9 avec mention. <p>3 clubs ont été refusés pour manque de nombre minimal de critères. 3 clubs sont en attente de validation par les CRCK.</p> <p>Nous avons donc 223 Clubs labellisés plus 3 en attente par rapport aux 187 de l'an passé. Il est rappelé que l'EFCK et l'EFCK Mention Sportive ont été un indicateur pour l'attribution du PSF 2020 pour les Clubs.</p>
<p>3. Commission de Discipline d'appel</p>	<p>Le Bureau Exécutif prend acte de la décision de la Commission de Discipline d'Appel qu'il ne saurait contester pour des raisons règlementaires,</p>

éthiques, déontologiques, et de respect de l'indépendance de cette commission.

Il tient cependant à attirer l'attention sur l'extrême vigilance qu'il aura dans le respect scrupuleux des décisions de cette commission. Toute infraction aux conditions émises par la commission se verra en effet suivie d'une action disciplinaire de notre fédération dont la conséquence sera la levée du sursis et l'aggravation des peines.

Fin du BEX à 21 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

